

## Évaluation des établissements

# LES CRAINTES DE FO SE CONFIRMENT

**Ces évaluations font suite à la réforme dite « école de la confiance ». Après les autoévaluations des établissements, trois évaluateurs externes (un inspecteur pédagogique, un personnel de direction et une troisième personne) viennent auditionner la communauté éducative de l'établissement. On appelle cela des « évaluations externes » !**

### QUEL EST LE CADRE DE CETTE ÉVALUATION EXTERNE ?

Ces évaluateurs, censés être extérieurs, sont tout de même formés par l'Éducation Nationale pour apprendre à tenir ce type d'évaluation, ce qui pose le problème de leur indépendance, notamment dans ce qui ressortira de leur rapport final. Selon les établissements, ces évaluateurs choisissent la manière d'auditionner : soit sous forme de réunions d'équipes disciplinaires, soit en réunissant les coordonnateurs de disciplines, soit en convoquant le comité de pilotage de l'autoévaluation. Ils peuvent aussi choisir de venir assister à un cours, au dispositif « *devoirs faits* », etc. Dans certains établissements, les enseignants ont été exemptés de cours pour assister à ces réunions.

### REMONTÉES D'ÉTABLISSEMENTS

Dans un collège, le comité de pilotage a été auditionné et ces évaluateurs se sont adressés presque exclusivement aux parents d'élèves, ce qui a choqué les enseignants. Ce qui les a aussi surpris et mis en colère est que les évaluateurs n'ont pas parlé du cœur du métier, c'est-à-dire l'enseignement et l'instruction, et ont beaucoup discuté des missions liées et des compétences du socle commun.

En réunion avec des professeurs de sixième, il a été pointé que ces collègues ne faisaient pas assez de co-enseignement et que les professeurs ne participaient pas assez aux conseils école-collège et n'allaient pas assez présenter leur enseignement aux élèves de primaire en allant dans leur cours.

En réunion avec les enseignants coordonnateurs, les évaluateurs n'ont parlé que de formations sur des points, certes intéressants, mais que les collègues font très peu. Ces derniers ont demandé sur quel temps les formations se dérouleraient et quand ils auraient le temps de mettre en application leur contenu puisqu'ils travaillent déjà beaucoup. Ils n'ont pas eu de réponse à ces questions. Ils ont en outre demandé s'ils allaient avoir des moyens supplémentaires. La réponse est évidente : c'est non.

Lors de réunions d'équipes, des évaluateurs ont pointé tout ce que les enseignants ne font pas comme missions liées, sans parler de ce qu'ils accomplissent devant leurs élèves. Les personnels ont dit qu'ils n'avaient pas le temps de tout faire car la charge de travail est déjà importante. Ils ont demandé quand et comment ils seraient rémunérés pour faire ces tâches supplémentaires. Ils sont ressortis de la réunion en se demandant où est la bienveillance de notre administration face à l'important travail fourni et n'ont pas eu de réponse à leurs questions.

Lors d'une visite sur le dispositif « *devoirs faits* », les évaluateurs ont encore une fois pointé du doigt ce que les collègues ne faisaient pas et ont trouvé qu'il n'y avait pas assez de professeurs inscrits au dispositif. La réponse des personnels n'a pas attendu : ils ont déjà beaucoup d'heures supplémentaires, ils ne peuvent pas tout faire.

### INDÉPENDANCE DES ÉVALUATEURS ?

Dans les remontées d'établissements, il semble être clair que les évaluateurs sont présents pour faire passer les réformes : réforme du collège, réforme du décret Hamon avec les missions liées et les compétences du métier du professorat sur lesquels les enseignants sont évalués lors des rendez-vous de carrière, ... Ils montrent aussi aux collègues qu'ils n'en font toujours pas assez ! C'est encore une pression supplémentaire qui est mise sur les équipes. Cela suffit ! Il faut maintenant attendre ce qui ressortira des rapports de ces évaluateurs.

### QUE CHERCHE LE MINISTRE ?

Faire fi de nos statuts, de nos obligations réglementaires de service, de l'instruction ? La mise en place, par le ministre de ces évaluations, rejetées par les personnels, permet de tout remettre en cause. Elles vont dans le sens des annonces du Grenelle, le 26 mai.

Les professeurs veulent : des postes, l'augmentation des traitements et l'abrogation du décret Hamon qui a alourdi la charge de travail des enseignants, l'abrogation du PPCR et de l'évaluation des établissements.

Le SNFOLC invite l'ensemble des personnels à se réunir en AG pour prendre position.

